

ORGANISATION DE LA RENTREE 2026

Collège Sainte Marie de Nevers

- ✚ Stage de réussite scolaire avec Mme Pondaven (histoire-géographie), M. Unal (mathématiques) et Mme Faugère (anglais) pour les inscrits qui ont reçu une confirmation par mail du secrétariat uniquement, les 1^{er} et 2 septembre (voir mail envoyé par Mme Delpet)

Pas de cantine le mercredi 2/9, les élèves inscrits au stage peuvent apporter un pique-nique.

✚ Mardi 1er septembre 2026

- Rentrée des élèves de 6^{ème} 9h-13h30
 - 9h-12h : temps d'accueil des élèves et des familles par Mme Macario, cheffe d'établissement, puis les élèves partent avec leurs professeurs principales, Mme Pondaven et Mme Matuszewski - amener cahier de brouillon, agenda et de quoi écrire
 - 12h : repas spécial « rentrée des classes » au self
 - 12h30-13h30 : Point avec M. Pichon, responsable de la vie scolaire
 - Pour information, les élèves de 6èmes auront un **séjour d'intégration** les 17 et 18 septembre à la Base de loisirs de St Nicolas de la Grave. Une participation financière de 75-80 euros sera demandée aux familles mais ne doit pas être un frein à la participation. Vous pourrez prendre contact si besoin à ce propos avec Mme Macario à la rentrée.
- Rentrée des élèves de 5^{ème} 14h-17h : temps d'accueil avec leurs professeurs principaux - amener cahier de brouillon, agenda et de quoi écrire.

✚ Mercredi 2 septembre

- Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} n'ont pas cours
- Rentrée des élèves de 4^{ème} de 8h à 10h : temps d'accueil avec leurs professeurs principaux - amener cahier de brouillon, agenda et de quoi écrire
- Rentrée des élèves de 3^{ème} de 10h à 12h : temps d'accueil avec leurs professeurs principaux Mme Ratajczak et M. Menor (**pas de repas au self prévu**) - amener cahier de brouillon, agenda et de quoi écrire.

✚ Jeudi 3 septembre : début des cours pour tous les élèves selon leur emploi du temps

NB : les élèves sortiront seuls à l'issue de ces réunions, sous la responsabilité des familles.
Si vous ne souhaitez pas que votre enfant parte seul, merci de le signaler par écrit à M. Pichon, responsable vie scolaire via Ecole Directe fin août.

Vous trouverez la liste des fournitures scolaires sur le site internet dans « Informations pratiques » et la photo de classe de rentrée aura lieu, pour tous, mercredi 9 septembre.

D'ici-là, bonnes vacances à tous !

Organisation du collège

Etude surveillée le mercredi 13h-14h

- Elle commencera le **mercredi 9 septembre 2026** sur inscription de la famille ou à la demande du conseil de classe
- Les élèves rejoindront la salle d'étude après le repas, le mercredi.

Carnet De Liaison

- Le carnet de liaison est un document officiel au service des élèves, des familles, des professeurs et de la vie scolaire. Chaque élève le reçoit le jour de la rentrée. **Il doit l'avoir toujours sur lui** et le présenter à toute personne qui le lui demandera. Il doit être maintenu en bon état.
- La perte de ce document entraîne une sanction et le nouveau carnet sera facturé 3€.

Manuels scolaires

- Les livres sont prêtés par le collège, la distribution s'effectuera le jour de la rentrée.
- Les livres doivent être **obligatoirement** couverts et étiquetés avec le nom de l'élève et la classe.
- Des cahiers d'activités seront fournis dans certains cours.

Horaires des cours – Options et ateliers

⇒ Le collège ouvre ses portes le matin entre 7h45 et 8h. L'entrée des collégiens se fait au **18 rue Pouzonville**. En cas de retard s'adresser au portail, 18 rue Merly. Une ouverture a également lieu à 8h50 pour les élèves commençant à 9h.

⇒ Horaires des cours :

Matin : **8h05 - 12h**

Soir : **13h05 ou 14h - 16h ou 17h**



Selon l'emploi du temps (cours le mercredi matin)

Une étude est organisée tous les jours de 8h à 9h et de 16h à 17h pour ceux qui le souhaitent.

⇒ Pour les options de langues de 6° et les ateliers tous niveaux (chorale, jeux, arts plastiques et théâtre), 2 cours d'essais seront possibles à la rentrée avant une inscription à l'année.

Pour le secrétariat (obligatoire)

- Fournir l'attestation de responsabilité civile du représentant légal de l'élève pour l'année 2026-2027 (document à demander à votre assureur), à déposer le jour de la rentrée au secrétariat. Sans cette attestation, votre enfant ne pourra participer à aucune sortie.

L'établissement sera fermé du vendredi 10 juillet 2026 à 12h au lundi 24 août 2026 à 9h.